VILLE DE DRANCY

# Le logement social

La ville compte plus de 8200 logements sociaux dont près 70 % sont gérés par l’OPH de Drancy.

La diversification du parc social est une des priorités de l'action municipale en matière de logement. Elle vise à favoriser la mixité sociale au moyen de différents modes de conventionnement (PLAI, PLUS, PLS) et à une bonne répartition des logements sociaux sur l'ensemble du territoire.

**- PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) : logements destinés aux ménages les plus pauvres**
**- PLUS (prêt locatif à usage social) : logements destinés aux classes moyennes**
**- PLS (prêt locatif social) : logements destinés aux ménages plus aisés, et pouvant prétendre au logement social.**

Cette politique permet aux personnes ayant des revenus ne dépassant pas un certain niveau de louer un appartement à un prix inférieur à celui du marché tout en leur assurant un cadre de vie agréable.

## Quelles sont les conditions ?

Pour prétendre à un logement social, il faut être de nationalité française ou étrangère et, dans ce cas, justifier d'un titre de séjour valable en France.

L'attribution d'un logement répond ensuite à différents critères de priorité et à des plafonds de ressources. Un simulateur en ligne vous permet de vérifier que votre situation correspond aux critères définis par la loi et selon le type de conventionnement.

→ **DEMANDER UN LOGEMENT SOCIAL**

## CONTACT

SERVICE MUNICIPAL

**Service Logement**

Place de l'Hôtel de Ville
93700 Drancy

**LOGEMENT@DRANCY.FR**

**01 48 96 39 12**

Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Place de l'Hôtel de ville - BP 76
9[illegible] Drancy Cedex

**HORAIRES :**
Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le samedi de 9h à 12h

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer
Personnaliser